V3 MAJ 19-01-26

S.Social adresse : 9, Rue de Strasbourg – 57170 CHATEAU SALINS
Direction tél. mobile 06.12.21.21.36
Courriel : g.pennequin@pfc-formation.fr
Commercial tel. Mobile : 06 21 33 32 08
Courriel commercial : e.cuny@pfc-formation.fr
Site internet : http://www.pennequin-formation-conseil.fr
La prévention des risques au service de l'entreprise

Formation Recyclage Equipier de Seconde Intervention

Objectifs Opérationnels :

Acquérir les compétences nécessaires pour :

- Analyser les risques incendie liés à l'activité de l'établissement.
- Donner l'alerte aux secours extérieurs à l'aide des moyens de l'établissement.
- Mise en sécurité des personnes.
- Mettre en œuvre les moyens de protection incendie de l'établissement.

Public concerné :

- Aux salariés désignés par l'entreprise.

Prérequis particulier :
Avoir suivi la formation initiale.
Durée : 1 jour = 7 heures
Effectif : 8 personnes maximum
Maintien des connaissances :
Un recyclage est préconisé tous les 3 ans

Méthodes pédagogiques :

Mise en pratique directement sur le terrain à partir de situations concrètes
- Apports théoriques sur vidéo projecteur
- Démonstrations par le Formateur
- Exercice pratique sur bac à feu
- Exercices d'apprentissage

Moyens pédagogiques :

- Extincteurs : eau et CO2,
- Générateur de flamme à gaz.
- Matériels et supports audiovisuels.
- Document de synthèse, résumant la formation, remis à chaque participant.

Moyen d'évaluation et validation :

Mise en situation pratique basée sur la thématique enseignée.
Une attestation de fin de formation permettant de valider les compétences acquises.

Modalités et délais d'accès et contact :

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de :

Estelle CUNY : e.cuny@pfc-formation.fr Tel : 06 21 33 32 08

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès : selon le planning

Référent administratif :
Estelle CUNY Tél : 06 21 33 32 08
Référent pédagogique :
M. Guillaume PENNEQUIN Tél : 06.12.21.21.36
Référent handicap :
M. Guillaume PENNEQUIN Tél : 06.12.21.21.36

PROGRAMME DE FORMATION

Théorie

- Le rôle de l'E.S.I
- La règlementation et le code du travail
- Les causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le danger des fumées
- La combustion, le triangle du Feu
- Les classes de Feu
- Les modes de Propagation
- Les principes d'extinction
- Les moyens d'extinction
- La distance d'attaque, procéder d'attaque sur un feu
- Les R.I.A
- L'Evacuation, rôle du guide file et serre file
- Tenir compte des personnes en mobilité réduite lors de l'évacuation
- L'alarme et l'alerte
- La signalisation évacuation et lutte contre l'incendie

Pratique

- Exercice d'évacuation avec le groupe à partir de 5 stagiaires
- Réception de l'alarme, levée de doute, alarme, alerte
- Extinction d'un feu sur générateur à GAZ avec extincteurs EAU 6 litres et CO^2.

Evaluation :

-Fiche individuelle d'évaluation : en fin de formation, un questionnaire individuel est remis aux stagiaires afin de mesurer notamment, l'adéquation de la formation par rapport à l'atteinte des objectifs, la prestation pédagogique du formateur et les conditions générales de la formation.

-Evaluation collective : bilan oral de fin de stage et synthèse avec le groupe et les commanditaires de la formation afin de recueillir les opinions et de mesurer le niveau de satisfaction du groupe.

Observation : tous nos exercices pratiques se déroulent sous la responsabilité du client à qui il appartient de nous indiquer les conditions particulières (risques de propagation d'un incendie dont notre formateur n'aurait pas eu connaissance).

Matériels à mettre à disposition pour session en intra :

Une salle avec prise et table pour la partie théorique
Les stagiaires devront se munir d'un stylo et feuilles pour prendre des notes
Une zone extérieure d'environ 10m².



Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.